

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 30 MARS 2023

Délibération n°2023-03-17

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	26
■ Nombre de votants	:	32
■ Date de la convocation	:	22 mars 2023

**Objet : Finances : Budget Primitif 2023 - Budgets :
Général, Aménagement de Zones, Cinéma, Distribution d'eau,
Assainissement Non Collectif, Déchets Ménagers Et Base de Loisirs**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir de M. Laurent CHAIZE</i>), Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
MACLAS :	M. Laurent CHAIZE (<i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023_03_17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 07/04/2023

M. le vice-président en charge des Finances explique que :

- Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 02 mars 2023.
- Vu le projet de budget primitif pour le budget général et les budgets annexes : Assainissement non collectif, Zones d'Activités Economiques, Cinéma, Eau, Déchets ménagers, Base de Loisirs présentés par M. le vice-président pour l'exercice 2023 qui s'équilibrent comme suit en dépenses et en recettes :

Budget général :

Fonctionnement : 7 746 000.00 €
Investissement : 4 015 000.00 €

Budget annexe Assainissement Non Collectif :

Fonctionnement : 107 000.00 €
Investissement : 11 277.65 €

Budget annexe Zones d'Activités Economiques :

Fonctionnement : 2 465 588.97 €
Investissement : 1 808 371.32 €

Budget annexe Cinéma :

Fonctionnement : 216 500.00 €
Investissement : 59 800.00 €

Budget annexe Eau :

Fonctionnement : 1 602 000.00 €
Investissement : 2 269 500.00 €

Budget annexe Déchets Ménagers :

Fonctionnement : 2 646 000.00 €
Investissement : 1 080 000.00 €

Budget annexe Base de Loisirs :

Fonctionnement : 1 339 000.00 €
Investissement : 766 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Adopte le budget primitif 2023 du budget général et des budgets annexes : Assainissement non collectif, Zones d'Activités Economiques, Cinéma, Eau, Déchets ménagers, Base de Loisirs de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et vote les crédits qui y sont inscrits :
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement, sans opération,
 - au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

24/05/2023 13:03_03_17-BF

certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 07/04/2023

- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023_03_17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 07/04/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023_03_17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 07/04/2023